

# Chargé.e de projet Aménagement Paysages



Date de publication de l'offre

07/10 - 07/12/2026

Type d'emploi

CDD

Catégorie de métier

Paysage - urbanisme - architecture

Nom de l'organisme

Parc naturel régional des Baronnies provençales

Mission

Sous l'autorité de la directrice, et en lien avec ses élus référents, il/elle contribue à la mise en oeuvre des mesures I.4.2, III.1.2 et III.4.2 de la charte.

Le périmètre de responsabilité du / de la chargé.e de projet aménagement – paysages vise à garantir la préservation et la valorisation de la qualité paysagère dans les projets portés par les maîtres d'ouvrage locaux. Il / elle devra donc poursuivre la structuration de l'ingénierie dispensée par le Syndicat mixte du Parc en déclinaison opérationnelle du « Plan de paysage et résilience » des Baronnies provençales et en vue d'accompagner l'adaptation au changement climatique des espaces publics villageois et urbains des Baronnies provençales.

## **Adaptation au changement climatique des espaces urbains et villageois (40% du temps)**

Il / elle contribue à accompagner la transition écologique et l'adaptation au changement climatique du territoire. Dans ce cadre, il / elle porte le déploiement de l'ingénierie paysagère prévue dans le projet « Expérimentation d'un programme d'Ingénierie urbaine et paysagère dans les Baronnies provençales drômoises » financé par le programme LEADER Drôme entre Rhône et Montagnes à hauteur de 40% de son temps.

## **Finalisation et déclinaison opérationnelle du plan de paysage et résilience (40% du temps)**

Il/elle aurait par ailleurs à piloter et coordonner plusieurs projets structurants sur le plan paysager : La fin de l'élaboration du plan de paysage et résilience du Parc qui constituera l'un des fils conducteurs de la future charte 2030-2045 et la mise en oeuvre des actions starter associées ;

A partir de juin 2027, il conviendra :

- D'animer la mise en oeuvre du plan d'actions du plan de paysage ;
- D'assurer la mise en oeuvre ou la coordination des actions dont le Syndicat mixte du Parc sera responsable.

La poursuite de la mise en oeuvre de l'observatoire photographique des paysages et du changement climatique ;

La coordination d'une collection de guides méthodologiques / référentiels favorisant l'intégration environnementale et paysagère des projets des maîtres d'ouvrage du territoire ;

L'aménagement de sites à forts enjeux comme certains cols emblématiques, placés sous la maîtrise d'ouvrage directe du Syndicat mixte du Parc naturel régional.

## **Missions transversales (20% du temps)**

Il / elle a également la responsabilité de la structuration, de la coordination et de la rédaction des avis en matière d'urbanisme du Syndicat mixte du Parc en s'appuyant sur le chargé de projet, en apprentissage, en charge de la coordination administrative et technique des avis du Syndicat mixte du Parc.

Il/ elle serait le/la référent.e en matière d'aménagement du Parc : il / elle est l'interlocuteur.trice des partenaires dans ce domaine (CAUE 26 et 05, chefs de projet petites villes de demain, SCot...). Dans ce cadre, il/elle coordonne au mieux le système d'acteurs local dispensant le même type d'ingénierie sur le territoire, par la mise en place et le pilotage de conventions de partenariats notamment. Il/Elle anime les instances, groupes de travail et réseaux thématiques d'acteurs relevant des projets qu'il / elle pilote et coordonne.

Il / elle participe aux comités de projet et ce faisant contribue à la révision de la charte.  
D'une manière générale il incombe à la / au chargé.e de projet de :  
Formuler des propositions auprès de la direction et des élus et mettre en oeuvre les décisions politiques correspondantes ;  
Assurer, en lien avec les membres de l'équipe concernés, le suivi administratif et financier des projets mis en oeuvre dans le cadre des mesures I.4.2 et III.4.2 ;  
Être en charge du reporting et de l'évaluation (via l'outil EVA notamment) de son activité auprès de la direction. Il/Elle participe à ce titre à l'intégration des données issues des projets qu'il / elle anime dans le SIT et dans l'observatoire des territoires ;  
Mettre en oeuvre, en lien avec la responsable communication du Parc, les éléments de communication liés à ses missions ;  
Travailler en collaboration privilégiée avec les chargés de mission et de projets en charge des thématiques, éco-touristiques, patrimoniales, agricoles et énergétiques ;  
Il/Elle travaille plus globalement avec l'ensemble de l'équipe du Syndicat mixte du Parc pour contribuer à la mise en oeuvre cohérente de la charte.

#### Profil

##### **Connaissances et savoir-faire :**

Le Syndicat mixte du Parc recherche un.e paysagiste concepteur.ice, une formation aux métiers de l'architecture est un plus ;  
Compétences en matière d'urbanisme et de planification territoriale ;  
Maîtrise de la méthode de conduite de projets territoriaux complexes (gestion de budget, pilotage de calendrier, maîtrise de l'animation d'échanges collectifs et pluridisciplinaires, évaluation...) et appétence pour la conduite de l'innovation ;  
Connaissances du fonctionnement des collectivités territoriales (commande publique et finances publiques principalement).

##### **Savoir-être :**

Rigueur (suivi administratif et financier et évaluation) ;  
Capacité d'écoute ;  
Agilité et capacité d'adaptation.

#### Informations complémentaires

Plus d'information dans l'offre en PJ

Coordonnées pour postuler

A adresser votre candidature à :

Madame la Présidente

Via la plateforme :

<https://jobs.world.luccassoftware.com/parc-naturel-regional-des-baronnies-provencales>

Date limite de réception des candidatures (CV + lettre de motivation) : 6 décembre 2026.

Une première sélection des candidatures sera opérée sur dossier.

Examen des candidatures puis entretien par un jury dans les semaines suivantes.